

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le 26 novembre 2012

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Lyse Gingras et Ghyslaine L. Lortie et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Sont également présents monsieur François Drouin, directeur général et monsieur Martin Leith, secrétaire trésorier

Rés. 12-375
Avis de
convocation
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. 12-376
Emprunt régl.
#05-485, 06-
513, 07-525,
07-526, 07-
529 et 07-535
Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 4 décembre 2012 au montant de 401 700 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 05-485, 06-513, 07-525, 07-526, 07-529 et 07-535, au prix de 98,637, échéant en série de cinq ans comme suit :

34 200 \$	1.75%	4 décembre 2013
35 300 \$	2.05%	4 décembre 2014
36 200 \$	2.20%	4 décembre 2015
37 100 \$	2.30%	4 décembre 2016
258 900 \$	2.55%	4 décembre 2017

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

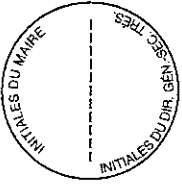
Rés. 12-377
Modification
emprunt régl.
#05-485, 06-
513, 07-525,
07-526, 07-
529 et 07-535
Attendu que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges souhaite emprunter par billet un montant total de 401 700 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de
05-485	134 400 \$
06-513	15 900 \$
07-525	56 700 \$
07-526	59 300 \$
07-529	115 600 \$
07-535	19 800 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels, ces billets sont émis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 401 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 05-485, 06-513, 07-525, 07-526, 07-529 et 07-535 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 4 décembre 2012;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit;

2013.	34 200 \$
2014.	35 300 \$
2015.	36 200 \$
2016	37 100 \$
2017.	38 200 \$ (à payer en 2017)
2017.	220 700 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 4 décembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 05-485, 06-513, 07-526 et 07-529, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

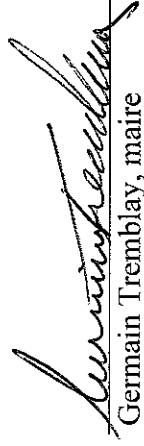
Rés. 12-378
Autorisation
de signature

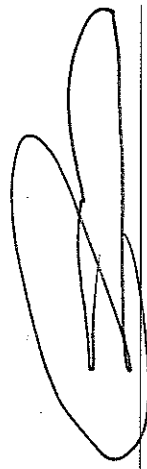
Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité autorise le maire monsieur. Germain Tremblay et le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith ou le directeur général, monsieur François Drouin à signer les chèques et les documents financiers

Période de
questions

La période de questions débute à 19 heures 01 et se termine à 19 heures 02.

Levée de la séance à 19 heures 02.


Germain Tremblay, maire


Martin Leith, secrétaire-trésorier